

HEFSM
Haute école
fédérale
de sport
Macolin

Médiathèque du sport

Règlement d'utilisation

OFSPPO
2532 Macolin



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPPO

Art. 1 Vocation de la médiathèque du sport

La médiathèque de l'Office fédéral du sport OFSPO met à disposition des documents (livres, revues, articles, médias) traitant de tous les aspects du sport. Les sports figurant au programme Jeunesse+Sport y figurent en bonne place, ainsi que de multiples sujets liés au sport ou aux sciences du sport tels que la médecine, la pédagogie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et le droit. La médiathèque du sport est publique et reliée à la plateforme nationale Swiss Library Service Platform SLSP (Institution Zone BFH).

Art. 2 Utilisateurs

La médiathèque du sport est ouverte non seulement aux collaboratrices et collaborateurs de l'OFSPO mais aussi à toute personne physique domiciliée en Suisse. Elle participe au système suisse et international de prêt interbibliothèques.

Art. 3 Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture de la médiathèque du sport sont publiées sur son [site Internet](#) et affichés à l'extérieur.

Art. 4 Inscription

Pour profiter des services de la médiathèque du sport, il faut s'enregistrer au moyen d'une SWITCH edu-ID sur la [swisscovery – enregistrement](#). Cette procédure est gratuite.

Les données personnelles suivantes sont enregistrées: nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel. D'autres données personnelles peuvent être saisies. Les don-

nées sont stockées sur un serveur situé dans l'Union européenne. Elles sont utilisées par la médiathèque du sport et la plateforme SLSP uniquement à des fins internes dans la mesure où cela est nécessaire à l'exploitation et elles ne sont pas transmises à des tiers.

Les utilisateurs gèrent leurs données personnelles de manière autonome sur leur compte [SWITCH edu-ID](#). La suppression de leur compte leur incombe également. Le personnel de la médiathèque ne peut pas modifier les données des utilisateurs. Ceux-ci garantissent l'exactitude des données fournies.

Pour utiliser le service du prêt, une carte d'utilisateur établie par la médiathèque du sport est nécessaire. Les cartes d'utilisateur délivrées par les autres bibliothèques affiliées à la plateforme SLSP sont également acceptées. Toute perte de la carte d'utilisateur doit être immédiatement signalée à la médiathèque.

Art. 5 Prêt/Durée du prêt

La recherche, le prêt et les commandes de documents peuvent s'effectuer sur place ou en ligne. La durée du prêt est de quatre semaines.

Les ouvrages de référence sont en principe exclus du prêt mais ils peuvent être consultés et photocopiés sur place.

Art. 6 Réservations

Les personnes qui désirent emprunter un document déjà prêté peuvent le réserver en ligne elles-mêmes ou le faire réserver par la médiathèque.

Art. 7 Envois (Courrier SLSP et courrier postal)

Dès que le document réservé en ligne est disponible, la médiathèque l'envoie à l'utilisateur moyennant un émolumen (cf. Liste tarifaire au verso). L'envoi a lieu soit via le courrier SLSP, soit par la poste. L'utilisateur doit renvoyer le document à ses frais avant la fin du prêt.

Art. 8 Coûts et émoluments

Les émoluments facturés par la médiathèque pour ses prestations figurent dans la liste tarifaire ci-après. Ils sont conformes à la tarification définie par la société SLSP AG et font partie intégrante du présent règlement d'utilisation. A ces émoluments s'ajoutent d'éventuels frais d'encaissement et de poursuite.

Art. 9 Responsabilité

Les personnes qui empruntent des documents sont tenues d'en prendre soin et répondent des dommages et pertes éventuels. Elles ne sont pas autorisées à transmettre les documents empruntés à des tiers. La médiathèque fixe le tarif des réparations à effectuer sur les ouvrages endommagés et du remplacement des ouvrages perdus.

Art. 10 Dispositions complémentaires

Seule la direction de la médiathèque est habilitée à accorder des dérogations au présent règlement. Elle se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout utilisateur qui ne s'y conformerait pas.

Le présent règlement remplace le règlement du 1^{er} janvier 2021. La direction de la médiathèque en assure l'application et veille à ce qu'il soit respecté.

Macolin, le 1^{er} janvier 2023



Le recteur

Liste tarifaire

Prêt, visites guidées, présentations

gratuit

Courrier SLSP

Envoi à une autre bibliothèque
Commandé à la médiathèque du sport
de documents provenant d'autres
bibliothèques (par document)

Selon les possibilités de retrait/selon l'institution
Utilisateurs publics: 8 CHF
Etudiants de la HEFSM/personnel de l'OFSPPO:
gratuit

Envoi postal

Par document

12 CHF

Envoi de photocopies

Numérique (max. 50 pages*)
Papier (max. 50 pages*)

5 CHF
7.50 CHF
Etudiants de la HEFSM/personnel de l'OFSPPO:
gratuit
*en outre, le droit d'auteur doit être respecté

Photocopies par l'utilisateur

A4 (par page)
A3 (par page)

0.20 CHF
0.40 CHF

Recherches

Jusqu'à une demi-heure

gratuit

Recherches (à partir d'une demi-heure)

selon le temps consacré

Rappels à l'échéance du prêt

par document

gratuit

Avis d'échéance

5 CHF

1^{er} rappel (après 5 jours)

+5 CHF

2^e rappel (après 5 jours supplémentaires)

+10 CHF

3^e rappel (après 5 jours supplémentaires)

Frais en cas de dommage ou de perte Prix effectif de la réparation ou du remplacement

Editeur: Office fédéral du sport OFSPPO

Photo: Ueli Känzig

Conception graphique: Médias didactiques

Edition: 2022

Office fédéral du sport OFSPPO

Médiathèque, CH-2532 Macolin

Tél.: +41 58 467 63 08

Fax: +41 58 467 64 08

biblio@baspo.admin.ch

www.mediatheque-sport.ch, www.ofspo.ch